

**MONTIGNY en OSTREVENT**

**Dimanche 28 octobre 2018**

- 1--- Installation de 5h à 8h. Ouverture de 8h à 14h.
- 2--- Réservation au Centre J Monnet. Voir la fiche à remplir.
- 3--- Les habitants et commerçants de Montigny en Ostrevent sont prioritaires pour réserver dans l'ordre des réservations.
- 4--- Les commerçants de Montigny réservent un emplacement devant leur façade de magasin ; ils ne peuvent le mettre à la disposition d'un marchand forain.
- 5--- **Tout participant doit avoir réservé aux dates prévues. Aucune réservation possible après.**
- 6--- Les places réservées y compris les façades des magasins doivent être occupées avant 8h dernier délai.
- 7--- Les places non occupées à 8h peuvent être disponibles pour les exposants ayant réservé.
- 8--- Les disquaires et posticheurs sont autorisés à utiliser leur sonorisation sans gêner leurs voisins.
- 9--- **Aucune contestation pour les places réservées.**
- 10-- En cas de toute infraction, la Force Publique sera avisée pour expulser toute indiscipline.
- 11-- Aucune installation hors limite de la braderie brocante n'est autorisée.
- 12-- Interdiction de planter des piquets sur les trottoirs en macadam.
- 13-- Les véhicules utilitaires ou voitures du particulier doivent être sur l'emplacement réservé et correctement placées derrière l'étal afin d'éviter le débordement sur la chaussée.  
  
Les véhicules sécuritaires doivent pouvoir circuler librement !
- 14-- Dès la réservation les droits de place sont à régler.  
  
Les tickets avec le(s) numéro(s) de l'emplacement réservé sont immédiatement fournis avec le plan des circuits de situation dans la braderie.  
  
**Surtout ne pas perdre les tickets !**
- 15-- **Aucune place remboursée en cas d'intempéries ou de désistement.**
- 16-- **L'emplacement doit rester propre à votre départ, sinon il y aura une indemnisation !**
- 17-- Dès 5h nos équipes bénévoles vont aider à placer en vérifiant les tickets de réservation.
- 18-- **Tout participant doit obligatoirement respecter le règlement.**
- 19-- **Tout vendeur ayant créé un incident ou n'ayant pas respecté le règlement ci-dessus sera interdit de participation les années suivantes.**